



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/ICEF/1996/P/L.2
13 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1996
22-26 janvier 1996
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE A DONNER

NOTE DE STRATEGIE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Lesotho

RESUME

La Directrice générale présente la note de stratégie concernant le programme du Lesotho pour un programme de coopération s'étendant sur les années 1997 à 2001.

Au Lesotho, jusqu'à 60 % de la population vit dans la pauvreté absolue en raison de la faible productivité agricole et du chômage. Beaucoup d'hommes vont travailler dans les mines d'or d'Afrique du Sud et les femmes restent seules avec de lourdes responsabilités et peu de droits. Les enfants sont fortement poussés à travailler, sont mal nourris et n'ont guère accès aux d'études. Bien que la prestation des services de santé ait légèrement progressé à court terme, il est nécessaire de décentraliser sa gestion, d'améliorer la coordination transversale et de faire participer les collectivités à la surveillance des efforts de survie et de développement de l'enfant et à la solution des problèmes qu'ils posent.

Le programme de coopération proposé vise à développer la participation reposant sur une large base par l'édification de capacités et la fourniture aux collectivités de moyens d'autonomie. On aidera les collectivités à participer davantage aux soins de santé primaire, à

* E/ICEF/1996/2.

** Un additif au présent rapport incluant la recommandation finale du programme de pays sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa troisième session ordinaire de 1996.

/...

l'organisation de l'enseignement de base et à la protection primaire de l'environnement. Cette assistance transitera principalement par les comités chargés dans les collectivités de la santé et de l'enseignement, appuyés par l'administration des districts. La stratégie reposera aussi sur les activités de plaidoyer pour les droits des enfants et des femmes et de surveillance de l'exercice de ces droits, avec au départ des projets de révision des textes législatifs, une meilleure utilisation de l'information au niveau des collectivités et des districts, et une réforme des politiques et des budgets.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Depuis 1973, le Lesotho ne produit plus suffisamment d'aliments pour nourrir ses 2 millions d'habitants. La faible productivité agricole et le chômage ont plongé jusqu'à 60 % de sa population dans la misère. 80 % des habitants vivent dans des villages ruraux, mais les populations urbaines se développent à un rythme qui atteint jusqu'à 10 % par an. Cinquante et un pour cent des ménages ont comme chef de famille une femme ou sont dirigés par une femme dont, bien souvent, le mari travaille dans les mines d'or d'Afrique du Sud.
2. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du milieu de la décennie sont divers. Le taux de mortalité infantile n'est plus que de 85 pour 1 000 naissances vivantes mais, sur les plateaux, il est toujours de 99 pour 1 000 naissances vivantes alors que, dans les plaines où vit 60 % de la population qui a accès à des services de santé, il est de 76 pour 1 000. Entre 1992 et 1994, le pourcentage des retards de croissance est passé de 33 à 42 %, celui de la malnutrition modérée de 15 à 18 % et celui de la malnutrition grave de 2,4 à 5,7 %. Certes, la couverture immunitaire complète a atteint 71 % en 1993, mais on enregistre encore de nombreux cas d'infections respiratoires aiguës (IRA) et de maladies diarrhéiques, qui sont mal soignées. Les sels de réhydratation par voie orale, qui étaient employés dans 60 % des cas en 1991, ne l'étaient plus que dans 42 % en 1993 et ne sont disponibles que dans 52 % des centres de soins de santé. Le personnel de santé communique mal avec les parents au sujet des mesures de prévention. Le manque d'hygiène personnelle est aggravé par les difficultés à se procurer de l'eau pure, disponible dans 42 % des zones rurales et dans 45 % des zones urbaines. Soixante-cinq pour cent de la population rurale a accès à des moyens sûrs d'évacuation des excréments, mais ce pourcentage est de 63 % en zone urbaine. La sécheresse actuelle a réduit de 15 % les possibilités d'obtention d'eau.
3. Soixante-dix pour cent des femmes savent lire, ce qui n'est le cas que pour 54 % des hommes. Le taux de fréquentation de l'enseignement primaire est de 68 % chez les garçons et 85 % chez les filles, mais seuls 12 % des garçons et 20 % des filles achèvent le cycle primaire. Les garçons ont du mal à fréquenter l'école et à achever leurs études parce qu'ils sont, par tradition, employés à plein temps pour garder les troupeaux. Le pourcentage de filles

/...

qui achèvent leurs études primaires est déterminé par le travail qu'elles doivent accomplir au foyer et la précocité du mariage. L'enseignement est de mauvaise qualité et 21 % des enseignants ne sont pas qualifiés. Les frais d'études sont aussi jugés élevés par les familles rurales.

4. Le taux de mortalité maternelle (TMM) est de 269 pour 100 000 naissances vivantes, principalement parce que 50 % des accouchements ont lieu à la maison et que, dans 20 % seulement des cas, du personnel qualifié les assiste. Cinquante-quatre pour cent seulement des femmes enceintes ont accès aux consultations prénatales. Trente-six pour cent des femmes en âge de procréer sont atteintes de goitre. Les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA commencent à poser des problèmes sérieux. La violence et l'alcoolisme généralisés font de nombreux blessés. Bien que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ait été ratifiée, les femmes se heurtent à des obstacles juridiques et à des traditions discriminatoires. Celles-ci font qu'elles ne peuvent hériter de la terre, créer une entreprise ou obtenir des crédits sans l'autorisation de leur mari. En droit, les femmes sont mineures.

ENSEIGNEMENT DE LA COOPERATION PASSEE

5. Pour accroître l'impact, il est nécessaire de coordonner la planification et la mise en oeuvre des projets que l'UNICEF appuie dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la sécurité alimentaire des ménages, des activités génératrices de revenus pour les femmes, de l'éveil de la petite enfance et du développement des adolescents ainsi que de l'enseignement primaire. Il faut aussi perfectionner l'assistance pour éviter les doubles emplois et améliorer l'efficacité. Une stratégie de fourniture de services verticale, allant du sommet à la base, a réussi à court terme mais n'est pas tenable à longue échéance et a conduit l'administration à s'enrayer. Il est nécessaire de renforcer les institutions locales pour améliorer la qualité des services et développer la gestion grâce à la participation.

6. Il n'existe de statistiques qu'au niveau national. Le Lesotho doit se doter d'un système d'information concernant la planification et la gestion à de multiples niveaux, à partir des informations disponibles au niveau de la collectivité. L'appui fourni par le personnel des districts déterminera la qualité du traitement, de la mise à jour et de l'exploitation des renseignements concernant la situation de toutes les collectivités.

STRATEGIE PROPOSEE POUR LE PROGRAMME DE PAYS

7. Le programme de coopération vise à mobiliser une large participation pour accélérer les progrès vers des améliorations durables de la santé et du bien-être des enfants. Plus précisément, les objectifs consisteront, entre autres : a) à ramener le taux de mortalité infantile de 85 à 50 pour

/...

1 000 naissances vivantes, b) à faire reculer le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 269 à 65 pour 1 000 naissances vivantes, c) à abaisser respectivement de 5,7 à 2 % et de 18 à 9 % la malnutrition grave et la malnutrition modérée des enfants de moins de cinq ans, d) à porter de 71 à 85 % le taux net de fréquentation dans le primaire, e) à relever de 30 à 50 % le taux d'achèvement des études primaires, f) à porter de 35 à 65 % l'accès à des latrines en zone urbaine, de 42 à 81 % l'accès à un approvisionnement en eau en zone rurale et de 46 à 92 % l'accès à un approvisionnement en eau en zone urbaine, g) à réduire de 75 % la charge de travail des femmes et le temps qu'elles passent à ramasser du combustible. La principale stratégie consistera à édifier des capacités qui donnent aux collectivités les moyens de leur autonomie en les sensibilisant aux problèmes de l'égalité entre les sexes et à une cogestion assurée à la fois par elles et par les pouvoirs centraux, l'accent étant mis particulièrement sur le droit, l'information et les politiques. L'édification de capacités s'appuiera sur des ensembles intégrés d'assistance en zone urbaine et en zone rurale fournie par tous les organismes donateurs, coordonnée par le gouvernement et planifiée sur la base de la participation. L'établissement du plan d'action au profit des intéressés, entamé avec l'appui de l'UNICEF, constituera le point de départ de la fourniture de plus en plus développée aux collectivités des moyens de leur autonomie de développement. La stratégie prévoira aussi des activités de plaidoyer consacrées aux droits des enfants et des femmes. La fourniture de services continuera dans trois domaines liés entre eux : l'éducation et la formation de base, les soins de santé primaire (SSP) et la nutrition.

8. L'objectif du programme éducation de base consistera à développer le champ de celle-ci et à en améliorer la qualité. Au Lesotho, le Ministère de l'éducation et les églises sont propriétaires des écoles primaires, mais les responsables communautaires ne participent pas à la gestion de l'enseignement car ils manquent du savoir et des connaissances pratiques nécessaires. La stratégie consistera à aider les responsables de l'enseignement nouvellement nommés dans les districts à fournir une assistance et une formation, de sorte que les collectivités puissent créer des comités de gestion des écoles et des comités d'enseignement pour les écoles communautaires sous la surveillance d'un établissement scolaire existant. La qualité de l'enseignement sera améliorée grâce à une meilleure direction, un établissement plus détaillé des plans d'études et le recours aux médias pour qu'ils appuient à la fois les enseignants et les élèves. La formation des enseignants sera améliorée par l'adoption de méthodes reposant sur la participation et axées sur les étudiants, faisant appel aux ressources de la collectivité. Les réformes des programmes d'enseignement insisteront sur l'alphabétisation, l'expression orale, le calcul et la solution des problèmes de survie. Les écoles des collectivités organiseront des cours parascolaires à l'intention des bergers et des autres enfants qui abandonnent l'école. On essaiera aussi de faciliter la scolarisation dans la primaire des enfants atteints de handicaps. Un appui sera fourni pour renforcer la planification de l'enseignement et le système d'information concernant la gestion au niveau des collectivités, des écoles et des districts.

/...

9. Des stratégies analogues seront appliquées à l'éveil de la petite enfance qui, au Lesotho, a lieu à la maison et au sein de la collectivité et ne bénéficie d'aucune assistance des pouvoirs publics ou d'organisations non gouvernementales (ONG). La stratégie consistera à appuyer les femmes qui ont des responsabilités dans la collectivité en leur dispensant une formation dans les domaines de la nutrition, de la santé, du développement psychosocial et de l'écologie et en les invitant à de meilleures pratiques de puériculture.

10. Dans le secteur de la santé, la stratégie consistera à appuyer les politiques nationales concernant la santé et la nutrition qui reposent sur les SSP, l'accent étant mis sur le partenariat entre le gouvernement et la collectivité pour la cogestion de services de santé de base décentralisés, la répartition équitable de services de santé de qualité qui tiennent compte des préoccupations des hommes et des femmes et la nécessité de liaisons avec d'autres secteurs. Les conseils de développement de village et de ville créeront des comités villageois de la santé là où il n'en existe pas et mobiliseront un appui et une formation techniques pour que la collectivité participe aux enquêtes, aux analyses, à la formulation des projets et à leur mise en oeuvre. Les centres de santé favoriseront une plus grande collaboration entre les agents sanitaires de la collectivité, les accoucheuses traditionnelles et les médecins traditionnels. Les comités de santé des villages surveilleront aussi la qualité des services fournis par le personnel des centres de santé.

11. On améliorera la qualité des services de prévention, de promotion et de soins curatifs par la planification d'une formation en cours d'emploi ou liée à l'emploi des agents de santé. On insistera sur l'évaluation des résultats après la formation, particulièrement en ce qui concerne la couverture immunitaire, l'application de la thérapie de réhydratation par voie orale, la prise en charge des cas de pneumonie, de tuberculose et de diarrhée, l'allaitement au sein, la prévention des handicaps par l'administration d'iode et la lutte contre l'avitaminose A, la santé de la reproduction des femmes et des adolescents, la prévention du VIH/SIDA et l'atténuation de la violence au sein de la famille.

12. La stratégie dans le domaine de la nutrition consistera en une approche non plus à partir du sommet, mais intersectorielle intégrée, ancrée dans la collectivité et reposant sur la coopération des organismes compétents au niveau des districts. Une formation pratique mieux adaptée devrait permettre aux responsables des collectivités et aux agents de santé communautaires de surveiller la croissance des enfants et de réagir correctement en cas de malnutrition.

13. La stratégie relative à l'écologie primaire insistera sur la sécurité alimentaire des ménages, l'approvisionnement en eau et l'assainissement ruraux et périurbains et la sécurité énergétique des ménages. La priorité ira aux collectivités rurales et périurbaines dont l'environnement s'est dégradé et où la pauvreté et la malnutrition sont graves. Grâce à des activités de plaidoyer et de formation, on incitera les collectivités à élargir l'éventail

/...

des cultures maraîchères et à élever de petits animaux destinés à la consommation privée. On fera davantage participer la collectivité à la gestion et à l'entretien des approvisionnements en eau ruraux et périurbains, particulièrement en favorisant les techniques de collecte et de conservation de l'eau. L'assainissement rural et périurbain, dont l'objectif est de doubler l'accès à des moyens sûrs d'évacuation des excréments dans les cinq ans, sera davantage lié aux soins de santé primaire, à la nutrition et à l'éducation. Les activités qui visent la sécurité énergétique des ménages consisteront à faire adopter des poêles qui utilisent rentablement le combustible ainsi que des sources d'énergie de remplacement pour la cuisine et le chauffage, afin de réduire sensiblement la tâche des femmes rurales. L'ensemble du programme insistera sur la convergence des services et de l'établissement de réseaux entre les ONG et les donateurs intéressés.

14. L'élaboration des programmes visera à renforcer le cadre juridique dans lequel les enfants et les femmes peuvent exercer leurs droits. Le Lesotho a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les activités de plaidoyer reposeront donc sur une analyse de la législation et de la réglementation du Lesotho et recommanderont de les modifier là où elles ne sont pas conformes aux dispositions de ces Conventions. En outre, on formera les collectivités rurales et urbaines à une approche juridique à la prévention des mauvais traitements et de l'abandon moral dont sont victimes les enfants, à la violence contre les femmes et à la délinquance juvénile.

15. L'élaboration des programmes inclura aussi une assistance à la formulation de politiques et de programmes fondés sur une planification, une programmation et une budgétisation décentralisées. La stratégie consistera à améliorer les modalités du partage des informations, de la planification et de l'établissement de liaisons intersectorielles au niveau des districts dans le cadre d'un ensemble de programmes intégrés. On préconisera la décentralisation des ressources disponibles pour les projets de développement afin de permettre aux responsables de la gestion au niveau des districts de décider de la répartition des ressources en fonction d'un ordre de priorité établi d'un commun accord avec les collectivités.

16. Les dispositions des deux Conventions serviront de référence pour la surveillance des programmes mis en oeuvre par les organismes publics, les institutions des églises et les ONG. Vu la nécessité d'instaurer un système d'information sur la planification et la gestion à divers niveaux fondé sur les données au niveau de la collectivité, on établira le profil des 8 500 villages et collectivités urbaines que compte le pays en y joignant des renseignements sur les indicateurs de base et les projets qui sont mis en oeuvre. Il faudra pour cela assurer une formation et dispenser une assistance technique au sujet de la collecte, de l'analyse et de l'exploitation des données en vue de la solution de problèmes aux niveaux des districts et des collectivités.

/...

17. La Banque mondiale a affecté 55 millions de dollars par an au Lesotho Highlands Water Revenue Development Fund et la majeure partie de ce montant est affectée à des projets de développement locaux. L'approche du gouvernement et de l'UNICEF à l'édification de capacités qui doit doter les collectivités des moyens de leur autonomie permettra à celles-ci de bénéficier de ce Fonds et de gérer elles-mêmes leurs projets.

MONTANT ESTIMATIF DU BUDGET-PROGRAMME

Montant estimatif de la coopération prévue pour le programme,
1997-2001 a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Masse commune</u> <u>des ressources</u>	<u>Fonds</u> <u>supplémentaires</u>	<u>Total</u>
Enseignement et formation de base	1 500	4 500	6 000
Soins de santé primaire et nutrition	1 500	4 500	6 000
Ecologie primaire	750	3 250	4 000
Développement du programme	1 250	2 750	4 000
	-----	-----	-----
Total	5 000	15 000	20 000
	=====	=====	=====

a/ Ces chiffres sont seulement indicatifs et sujets à modification une fois que les données financières globales seront connues.
